

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-70 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 AVRIL 2011

Le procès verbal de la séance du 20 avril 2011 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le procès verbal de la séance du 20 avril 2011.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-71 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Considérant la demande de la Caisse d'Allocations Familiales du Lot, afin de pourvoir l'ALSH « La Bicoque » d'un logiciel de gestion,

Considérant que les crédits nécessaires à cette acquisition ne sont pas prévus à l'opération d'investissement afférente « Locaux jeunesse »,

Considérant que la collectivité peut bénéficier de financements de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, ainsi que de l'Europe, au titre du programme leader, pour l'équipement de « La Bicoque »,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 suivante, au budget principal, afin de prévoir les crédits complémentaires nécessaires :

Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
20-205-75 Logiciels		4.552		
10-10222 FCTVA				705
13-1317-75 Subventions Europe				1.182
13-1318-75 Subventions Autres				2.665
Total		4.552		4.552

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-72 : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

Considérant la nécessité de compléter la signalétique de la Maison Communautaire - MCEF, apparue à l'occasion de sa mise en place,

Il convient de prévoir des crédits complémentaires à l'opération d'investissement afférente « Signalétique Maison Communautaire MCEF », à hauteur de 500 €.

En conséquence, il est proposé d'adopter la décision modificative n°2 suivante, au budget principal :

Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
21-2158-78 Autres installations, matériels & outillages techniques		500		
10-10222 FCTVA				77
020 Dépenses imprévues	423			
Total	423	500		77

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-73 : PLAN DE FINANCEMENT POUR L'EQUIPEMENT DE « LA BICOQUE »

Action sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors de temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents

Par délibération en date du 27 octobre 2010, le Conseil communautaire a approuvé un plan prévisionnel de financement pour l'équipement de l'espace jeunes « la Bicoque », pour un montant de 10 087,56 € HT se répartissant comme suit :

CAF du Lot	4 035,02 € (40%)
Programme LEADER	4 035,03 € (40%)
Autofinancement	2 017,51 € (20%)

A ce jour, le plan prévisionnel de financement des équipements de « la Bicoque », compte tenu de l'avancée des procédures de consultation et des retours de nos partenaires, doit être ajusté de la manière suivante :

Montant total de la dépense :	10 434,24 € HT
CAF du Lot :	2 200,00 € (21,1%)
MSA	930,27 € (8,9%)
Programme LEADER	5 217,12 € (50%)
Autofinancement	2 086,85 € (20%)

Vu l'avis favorable de la Commission Action sociale du 11 mai 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le plan de financement pour l'équipement de « La Bicoque », comme ci-dessus énoncé, et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-74 : RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS POUR BESOIN OCCASIONNEL DU SERVICE VOIRIE

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents non titulaires pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel, pour faire face à un besoin occasionnel.

Dans la perspective de l'extension de la compétence voirie à l'ensemble des voies communales, rues et places, dont l'exercice nécessite de doter le service voirie de deux agents supplémentaires,

Considérant le délai nécessaire afin d'accomplir l'ensemble des démarches administratives préalables en vue de la nomination des agents,

Afin de respecter ce formalisme et de permettre la continuité de l'activité, il est proposé de recruter deux agents à temps complet pour besoin occasionnel du service voirie, sur une période de 3 mois renouvelable une fois.

La rémunération serait basée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le recrutement de deux agents non titulaires à temps complet pour besoin occasionnel du service voirie, pour une durée de 3 mois renouvelable une fois, dans les conditions énoncées ci-dessus, et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-75 : RENOUELEMENT DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS BOURIAN

La Communauté de Communes est sollicitée afin de renouveler ses représentants au sein du Syndicat Mixte du Pays Bourian.

Il convient d'élire 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.

Après appel à candidatures, les délégués communautaires suivants se proposent au vote :

Pour les membres titulaires :

- Marie-Odile Delcamp
- Christian Lalande
- Yvette Delmas
- André Cocula

Pour les membres suppléants :

- Gérard Langhoff
- Philippe Delclau
- Roger Guitou
- Jean-Claude Maury

Le Conseil Communautaire procède au vote, et les candidats sont élus à l'unanimité des votants.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-76 : ESPACE JEUNES « LA BICOQUE » : ACQUISITION ET FINANCEMENT D'UN LOGICIEL DE GESTION

Action sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors de temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents

La CAF du Lot sollicite l'acquisition d'un logiciel pour l'espace jeunes « la Bicoque » qui soit compatible avec l'interface de son logiciel de gestion.

A cet effet, elle propose de participer largement à son financement.

Après avoir consulté plusieurs prestataires, il est proposé de retenir l'offre de la Société « ABELIUM Collectivités » sise 44 rue du Grand Jardin – 35 400 Saint-Malo, comme solution économiquement la plus avantageuse, au motif que le logiciel proposé est compatible avec le logiciel de la CAF du Lot.

Le coût global de sa mise en place (acquisition de la licence, paramétrage et formation des personnels) est de 3 650 € HT.

Cette acquisition sera financée de la manière suivante :

CAF du Lot : 3 000 €

MSA 569 €

CCQB 81 €

Vu l'avis favorable de la Commission Action sociale du 11 mai 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient l'offre de la société « ABELLIUM Collectivités » pour un prix de 3 650 € HT, approuve les modalités de financement énoncées ci-dessus et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-77 : ESPACE JEUNES « LA BICOQUE » : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2010-135 PORTANT VALIDATION DU PROJET PEDAGOGIQUE – MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE

Action sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors de temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents

Par délibération en date du 27 octobre 2010, le Conseil Communautaire avait approuvé les horaires d'ouverture et d'accueil de l'espace jeunes « la Bicoque » dans le cadre de la validation du projet pédagogique et des principes de fonctionnement de cette structure.

Pour correspondre aux besoins des publics, tels qu'ils ont été exprimés par les futurs usagers du lieu, il est proposé d'en modifier les horaires d'accueil.

Les horaires d'ouverture de la structure seront les suivants :

Période scolaire :

Le mercredi de 13h à 18h

Le vendredi de 13h à 18h

Le samedi de 13h à 18h

Vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 18h

La modification porte sur les après-midi dont les horaires d'ouverture initialement délibérés étaient de 14h à 19h.

Vu l'avis favorable de la Commission Action sociale du 11 mai 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les nouveaux horaires d'ouverture de « La Bicoque », comme énoncés ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-78 : ESPACE JEUNES « LA BICOQUE » : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2010-137 PORTANT VALIDATION DES TARIFS

Action sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors de temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents

Par délibération du 27 octobre 2010, le Conseil Communautaire avait approuvé les tarifs des cotisations annuelles pour les usagers de l'espace jeunes « La Bicoque », qui étaient déterminés de façon forfaitaire de la manière suivante :

Résidents du territoire communautaire : 10 €

Résidents hors territoire : 12 €

Pass jeunes 16 € (Mise en place d'un tarif unique proposé aux 11-18 ans pour l'accès à l'espace jeunes, la Cyberbase et le Point Bouriane).

Suite au travail conduit avec les partenaires financeurs, et notamment la CAF du Lot, il convient d'intégrer une tarification dégressive en référence au quotient familial (QF).

En conséquence, il est proposé de modifier les tarifs de la cotisation de l'espace jeunes et des animations de la manière suivante :

➤ Cotisation annuelle pour les résidents du territoire communautaire :

- QF < 400 € → Cotisation annuelle = 8 €

- 401 € < QF < 700 € → Cotisation annuelle = 10 €

- QF > 701 € → Cotisation annuelle = 12 €

- Ou « pass jeunes » à 16 €.

➤ Cotisation annuelle pour les résidents hors territoire communautaire :

- Formule « pass jeunes » 16 €.

➤ Animations jeunesse :

Les tarifs seront déterminés en fonction du coût de l'animation et du QF décliné selon trois tranches :

- QF < 400 €

- 401 € < QF < 700 €

- QF > 701 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le coût des animations sera pris en charge par les familles, la Communauté de Communes et les partenaires (CAF du Lot, MSA et DDCSPP) à hauteur d'un tiers chacun.

Vu l'avis favorable de la Commission Action sociale du 11 mai 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs de cotisation annuelle pour les usagers de « La Bicoque » et des animations proposées par le service jeunesse comme énoncés ci-dessus, et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-79 : CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA CAF DU LOT POUR LE FINANCEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICES ORDINAIRES AU TITRE DU FONCTIONNEMENT DE « LA BICOQUE »

Action sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors de temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents

L'ouverture de l'espace jeunes « la Bicoque » permet de bénéficier d'un financement de la CAF du Lot au titre des prestations de services « Accueil de loisirs sans hébergement » sur le fonctionnement du service pendant la durée de la convention.

Le montant de la prestation de service correspond à 30% du prix de revient du service dans la limite d'un taux plafond (fixé annuellement par la CAF) rapporté au nombre d'actes ouvrant droit et au taux de ressortissants du régime général.

Pour information, la répartition des taux de ressortissants sur le territoire sont les suivants :

- régime général : environ 90 %
- régime agricole : environ 10%.

En contrepartie, le gestionnaire doit offrir un service de qualité, accessible à tous, répondant aux besoins du public en recherchant sa participation et en respectant les règles de confidentialité.

Il s'engage notamment sur les éléments suivants :

- une ouverture et un accès à tous visant à favoriser la mixité sociale,
- une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen d'une tarification modulée en fonction des ressources,
- une implantation territoriale des structures en adéquation avec les besoins locaux,
- la mise en place d'activités diversifiées excluant les cours et les apprentissages particuliers.
- à faire mention de l'aide apportée par la CAF dans les informations et documents destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications et messages Internet visant le service couvert par la présente convention.

La durée de la présente convention est de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2011.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la Commission action sociale du 11 mai 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la signature d'une convention de prestation de services avec la CAF du Lot au titre du fonctionnement de la « Bicoque » et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-80 : CONVENTIONS AVEC LA MSA TARN-AVEYRON-LOT AU TITRE DU DISPOSITIF « PASS EVASION JEUNES »

Action sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors de temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents

Dans le cadre du dispositif « Pass Evasion jeunes », la MSA Tarn-Aveyron-Lot propose de participer au fonctionnement de l'espace jeunes « La Bicoque », sous forme de prestations en vue d'alléger la charge des familles adhérentes au régime social agricole, pour les enfants de 3 à 20 ans.

Ce dispositif se décline en convention spécifique :

- Convention « Pass accueil »

Cette convention formalise le versement par la MSA d'une prestation de 6 € par journée et 3 € par demi-journée sur les animations proposées pendant les vacances scolaires et les mercredi en période scolaire, dans la limite de 78 journées par jeune et par an.

En contrepartie, la Collectivité s'engage à consentir une réduction à due concurrence du montant de la prestation de la MSA à la participation des familles adhérentes au régime agricole.

- Convention « Pass vacances »

Cette convention formalise le versement par la MSA d'une prestation de services en fonction du quotient familial des familles adhérentes au régime agricole, pour permettre l'allègement du coût des séjours proposés par le service jeunesse de la Communauté de Communes, à due concurrence du montant de la prestation versée.

Vu l'avis favorable de la commission action sociale du 11 mai 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la signature d'une convention « Pass accueil » et d'une convention « Pass Vacances », avec la MSA Tarn-Aveyron-Lot, dans le cadre du dispositif « Pass Evasion Jeunes », et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-81 CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE POUR LE FINANCEMENT DES ALSH

Action sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors de temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents

La Communauté de Communes confie la gestion des Accueils de loisirs sans hébergement à la Maison des Jeunes et de la Culture, dans le cadre d'une convention d'objectifs. Elle verse à l'association une subvention annuelle de fonctionnement lui permettant d'exercer la mission confiée.

Suite à la réunion de la Commission « Action sociale » du 11 mai dernier, il est proposé d'établir une convention pluriannuelle d'objectifs, d'une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2011, déterminant les modalités d'exercice de la mission confiée.

Les modalités financières seront examinées annuellement.

En début d'exercice, après présentation du budget prévisionnel des ALSH, la Communauté de Communes sera sollicitée afin d'attribuer à la Maison des Jeunes et de la Culture une subvention annuelle de fonctionnement, qui sera versée par acomptes durant l'année N.

En fin d'exercice, après présentation du rapport d'activités des ALSH incluant le bilan financier, s'il apparaît un besoin complémentaire de subvention, la Communauté de Communes pourra être sollicitée afin d'attribuer à la Maison des Jeunes et de la Culture un solde de subvention qui sera versé en N+1.

La proposition de rédaction de la convention pluriannuelle d'objectifs est jointe en annexe.

Pour l'exercice 2011, après présentation du budget prévisionnel des ALSH, il est proposé d'attribuer à la Maison des Jeunes et de la Culture une subvention annuelle de fonctionnement de 123 000 €.

Madame Delphine Soubiroux-Magrez, trésorière de la Maison des Jeunes et de la Culture, ne participe pas au vote.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec la Maison des Jeunes et de la Culture pour la gestion des Accueils de loisirs sans hébergement dans les conditions présentées ci-avant
- attribue à la Maison des Jeunes et de la Culture une subvention de fonctionnement de 123 000 € pour l'exercice 2011
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-82 : CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DES ENFANTS DE LA COMMUNE DE ST CIRQ MADELON – ANNEE 2011

Action sociale : accueil de loisirs sans hébergement

La Commune de St Cirq Madelon dépend du regroupement pédagogique intercommunal de Milhac/Rouffilhac/Anglars-Nozac. Dans ce cadre, la Commune d'Anglars-Nozac gère un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 6 ans, fonctionnant les mercredis et les périodes de vacances scolaires.

Une participation financière est demandée à chaque commune du regroupement pédagogique intercommunal. Cette participation est calculée en fonction du nombre d'habitants de chaque commune (et non en fonction du seul nombre d'enfants utilisant le service).

Les communes concernées et ressortissantes de la Communauté de Communes Haute-Bouriane versent directement leur participation financière, car chaque commune demeure compétente en matière d'enfance.

La Commune de St Cirq Madelon, bien que concernée par le projet, ne peut directement participer financièrement, la compétence enfance et jeunesse étant communautaire.

Une convention de partenariat (jointe en annexe) doit être établie entre la Commune d'Anglars-Nozac et la Communauté de Communes Quercy-Bouriane.

Cette convention portera sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, pour une participation financière de 11,37 € par habitant x 166 habitants (population DGF St Cirq Madelon), soit 1 887,42 €.

Pour mémoire, la participation financière de l'année 2010 s'élevait à 589,30 € (3,55 € par habitant). L'augmentation est due aux charges de personnel. En effet, l'ALSH a bénéficié d'emplois aidés durant les deux premières années de fonctionnement, ce qui n'est plus le cas à compter de 2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la conclusion d'une convention de partenariat avec la Commune d'Anglars-Nozac, pour l'accueil de loisirs sans hébergement des enfants de la commune de St Cirq Madelon, dans les conditions présentées ci-avant, et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-83 : CONVENTION AVEC LA MJC DE GOURDON POUR LA MISE A DISPOSITION D'ANIMATEURS DANS LE CADRE DES ACTIONS DU SERVICE JEUNESSE

Action sociale : création et gestion d'accueils de loisirs sans hébergement pour l'accueil et l'animation en dehors de temps scolaires, en direction des enfants de plus de six ans et adolescents

Dans le cadre des animations proposées aux jeunes du territoire, le service jeunesse de la CCQB recourt parfois à des prestataires extérieurs.

Considérant que la MJC de Gourdon dispose de personnel d'animation qualifié dans différents secteurs (activités graphiques et activités physiques et sportives), qu'elle propose de mettre à disposition de la CCQB, en contrepartie du remboursement du coût horaire des animateurs, selon le détail suivant :

- Animateur d'activités physiques et sportives	21,50 € / heure
- Animateur d'activités graphiques	15,00 € / heure

Chaque intervention donnera lieu à l'établissement d'une convention de mise à disposition d'animateurs avec la MJC de Gourdon qui précisera les missions d'animations dévolues, la durée, le lieu et le coût des interventions, en référence aux coûts horaires mentionnés ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la conclusion de conventions de mise à disposition de personnel d'animation de la MJC de Gourdon, selon les modalités indiquées ci-dessus, et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-84 : SUBVENTION PACT HABITAT ET DEVELOPPEMENT DU LOT POUR LA REHABILITATION DE LOGEMENTS

Politique de logement et cadre de vie : incitation à la restauration de l'habitat ancien, à l'amélioration du parc immobilier bâti – Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

Considérant la délibération du 28 novembre 2007 approuvant le versement par la Communauté de Communes Quercy-Bouriane d'aides à la réhabilitation de logements répondant à des critères particuliers, dans le cadre d'une action de mise sur le marché de logements :

a) Aides à la production de logements locatifs privés hors Programmes Sociaux Thématiques : 2,5% du montant des travaux subventionnés par l'ANAH pour les logements conventionnés

b) Aides à la production de logements locatifs privés très sociaux Programmes Sociaux Thématiques : 2,5% du montant des travaux subventionnés par l'ANAH

Considérant le dossier transmis par l'ANAH concernant la réhabilitation par l'association Pact Habitat et Développement du Lot de quatre logements locatifs conventionnés sur la Commune de Gourdon,

Considérant que les montants de travaux subventionnés par l'ANAH s'élèvent à :

- 7 983,92 € pour le logement n°1
- 7 685,56 € pour le logement n°2
- 11 143,82 € pour le logement n°3
- 6 812,55 € pour le logement n°4

Considérant que le montant de la subvention calculée, au vu du coût réel des travaux subventionnés par l'ANAH, s'élève à 840,65 €, soit $(7\,983,92 \text{ €} \times 2,5\%) + (7\,685,56 \text{ €} \times 2,5\%) + (11\,143,82 \text{ €} \times 2,5\%) + (6\,812,55 \text{ €} \times 2,5\%)$,

Considérant, pour mémoire, que le montant de la subvention engagée par la collectivité, au vu du coût prévisionnel des travaux retenus par l'ANAH, s'élève à 820 €, soit $32\,800 \text{ €} \times 2,5\%$,

Considérant que la subvention effective versée par la Communauté de Communes ne peut dépasser le montant engagé initialement,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Il est proposé de verser à l'association Pact Habitat et Développement du Lot, 64 Boulevard Gambetta 46000 Cahors, une subvention d'un montant de 820 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention d'un montant de 820 € à l'association Pact Habitat et Développement du Lot, et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-85 : CONVENTION PNR/CCQB – DISPOSITIF DE REMPLACEMENT DU TECHNICIEN DU SPANC

Protection et mise en valeur de l'environnement – Service Public d'Assainissement Non Collectif

A l'occasion des réunions du réseau des techniciens de SPANC du Département du Lot coordonnées par le SYDED, une réflexion a été lancée en 2010 sur la mise en place d'un dispositif de remplacement des agents pour permettre la continuité du service en cas de congés maternité, d'arrêt maladie, de surcharge temporaire de travail ...

A l'issue de ce travail collaboratif, le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy propose de conventionner avec les collectivités gestionnaires d'un SPANC, pour intervenir en remplacement ou en renfort du technicien en charge du contrôle de l'assainissement non collectif.

La mission de remplacement consiste en la réalisation des visites d'installations, des contrôles de projets d'installations neuves ou réhabilitées, de bonne exécution des travaux d'installations nouvelles ou réhabilitées et du contrôle du bon fonctionnement d'installations existantes (en cas de vente notamment).

Chaque intervention donnera lieu à une participation financière fixée au niveau du coût du SPANC du PNR sur son territoire, c'est-à-dire au montant total du prix de la redevance perçue auprès des usagers et des aides de l'Agence de l'eau à savoir :

Installation neuves ou réhabilitations

- Contrôle de conception et d'implantation puis contrôle de bonne exécution des travaux :
 - o Installations neuves 140 €
 - o Réhabilitation Non facturé à l'utilisateur
 - o Visite complémentaire 70 €

Installations existantes

- Diagnostic 70 €
- Suivi de bon fonctionnement 70 €
- Obstacle à l'accomplissement d'un service (refus de visite) 140 €
- Visite complémentaire 70 €

Aides de l'agence de l'eau

- Contrôle installations neuves 155 €
- Contrôle installations existantes 23 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le SPANC « remplaçant » programme la visite en relation avec l'utilisateur. A l'issue de la visite, le SPANC « remplaçant » adresse à la collectivité bénéficiaire un compte-rendu détaillé de son intervention.

L'établissement de l'avis final sur la conformité de l'installation reste à la charge du SPANC qui a compétence sur la commune concernée.

Le paiement du service rendu se fera sur présentation d'un décompte trimestriel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la conclusion d'une convention relative au remplacement des techniciens intervenant dans le domaine de l'assainissement non collectif avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, selon les modalités énoncées ci-dessus, et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-86 : PROCES-VERBAUX DE MISE A DISPOSITION DU PETIT PATRIMOINE BÂTI

Protection et mise en valeur de l'environnement.

En application de l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que tout transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence,

Il est proposé de constater la mise à disposition des biens immeubles affectés à la compétence « Sensibilisation et restauration du petit patrimoine bâti du domaine public présentant un intérêt patrimonial », par des procès-verbaux établis contradictoirement entre les Communes propriétaires des biens et la Communauté de Communes.

La proposition de rédaction du procès-verbal de mise à disposition est jointe en annexe.

Le procès-verbal précise la consistance des biens, la situation juridique des biens, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état des biens par la collectivité bénéficiaire, le cas échéant.

Vu l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine du 13 mai 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le contenu du procès verbal de mise à disposition proposé
- autorise Madame la Présidente à signer les procès-verbaux de mise à disposition des biens
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles se rapportant à la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt sept mai, à dix sept heures trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 11 mai 2011

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL - Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE - Marie-Odile DELCAMP - Philippe DELCLAU - Nathalie DENIS - Roger GUITOU - Christian LALANDE - Philippe MARTEGOUTE - Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT - Yves LOUBIERES

Payrignac: Yvon BELLY - Patrick CAPY - Roger GAYDOU

Peyrilles : Eliette DEVIERS - Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER - Pouvoir de Yvette DELMAS à Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY - Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES - Gérard MOTTIN

Saint Clair : Serge LAMOUREUX - André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES - Francine COUDERC - Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN - Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT - Marie-Françoise TALAYSSAT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE - Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL - Patrick DELPECH

A été élue secrétaire de séance : Marie-Françoise TALAYSSAT

N°2011-87 : BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE DE GOURDON : LOCATION DU LOCAL DES CORDELIERS – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2011-67 DU 20 AVRIL 2011

Action sociale : bibliothèques

Lors du Conseil communautaire du 20 avril 2011, le Conseil Communautaire avait approuvé une convention d'occupation d'une partie des locaux des Cordeliers à Gourdon, pour le déménagement de la bibliothèque intercommunale pendant la période des travaux de rénovation de son bâtiment actuel.

Pour mémoire, cette convention formalisait avec l'évêché de Cahors une mise à disposition des locaux dits « des Cordeliers », pour une surface de 370 m², au prix de 900 euros par mois hors charges, pour une durée de 18 mois, à compter du 1^{er} juin 2011.

Compte tenu que le déménagement du fond de la bibliothèque de Gourdon débutera à compter du 4 juillet 2011, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la modification de la délibération n° 2011-67 du 20 avril 2011 consistant à porter le délai de prise d'effet de la convention d'occupation des locaux des Cordeliers au 1^{er} juillet 2011, les autres clauses restant inchangées.

Vu l'avis favorable de la Commission Culture et Patrimoine du 13 mai 2011,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la modification de la délibération n°2011-67 du 20 avril 2011 consistant à porter le délai de prise d'effet de la convention d'occupation des locaux des Cordeliers au 1^{er} juillet 2011, les autres clauses restant inchangées, et autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS